



Modifications feuilles de match

à destination des officiels
Saison 2016/2017

Le rugby, des valeurs pour la vie.



www.ffr.fr
 /FFR.official
 @FFR_officiel



Pourquoi ces modifications ?

- Pour prendre en considération des modifications réglementaires validées
- Pour faciliter l'exploitation des feuilles de match et répondre aux missions confiées par les clubs et pour les clubs
- Pour simplifier les documents existants

le rugby, des valeurs pour la vie.



Rapport d'arbitre

Feuille de mouvement

Rapport de vérification par l'arbitre

le rugby, des valeurs pour la vie.



www.ffr.fr
 /FFR.official
 @FFR_officiel



Les cartons rouges pour indiscipline

Articles 22 du règlement disciplinaire et article 510 des RG

- Ils peuvent être infligés lors d'une rencontre par l'arbitre dans 4 cas :
 - Cumul de deux cartons jaunes lors du même match ;
 - Contestation des décisions prises par les officiels de match ;
 - Fautes contre l'esprit du jeu ;
 - Nervosité.

- Ils n'entraînent pas la rédaction d'un rapport par l'arbitre :
 - La détermination de la sanction découle de l'imputabilité du carton par l'arbitre et de l'appréciation de la réalité et de la gravité de l'acte.

- Ils entraînent une mesure sportive automatique :
 - 1 week-end de suspension (ou 2 en cas de récidive).

le rugby, des valeurs pour la vie.



Les cartons rouges pour indiscipline

➤ Modifications apportées sur le « rapport d'arbitre » aux pages 1 et 3 :

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, au regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée)

N° ou fonction	NOM et prénom <i>(nom en capitales d'imprimerie)</i>	N° de licence	Equipe	Motif de l'exclusion ou de l'infraction relevée				
				Indiscipline				Autres motifs <i>(mettre une croix)</i>
				2 ^{ème} carton jaune dans le même match	Contestation des décisions des officiels	Faute contre l'esprit du jeu	Nervosité	
	NE PAS RETENIR LA CARTE DE QUALIFICATION							<ul style="list-style-type: none"> - Action ou voies de fait contre un officiel <ul style="list-style-type: none"> - Jeu dangereux - Brutalité - Infractions verbales et provocations envers l'adversaire - Non-respect des obligations de fonction

le rugby, des valeurs pour la vie.



Composition des équipes

Articles 224 et 235 RG + annexe XII des RG

- Autorisation d'évoluer dans une 2^{ème} association :
 - Mentionner la composition des équipes avec la couleur de licence de chaque personne (colonnes O, BJ et B) ;
 - Sauf si le joueur évolue en tutorat (colonne TUTORAT) ou s'il dispose d'une autorisation d'évoluer dans 2 associations (colonne 2^{ème} ASSO) ET qu'il n'évolue pas avec son association d'origine.

- Postes de 1^{ère} ligne : Dans les catégories C, C' et D les clubs n'auront plus à mentionner le poste spécifique mais entourer les numéros de joueurs aptes à évoluer aux postes de 1^{ères} lignes.

le rugby, des valeurs pour la vie.



Composition des équipes

COMPOSITION DES EQUIPES

OBLIGATION d'encercler les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1^{ère} ligne et d'indiquer en marge (sauf catégories C, C' et D) leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D).

Equipe :			(1) Couleur de licence			Tutorat	2 ^e asso. (2)	B	Equipe :			(1) Couleur de licence			Tutorat	2 ^e asso. (2)
N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	O	BJ	B				N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	O	BJ	B		
①								①								
②								②								
③								③								
4								4								
5								5								
6								6								
7								7								
8								8								
9								9								
10								10								
11								11								
12								12								
13								13								
14								14								
15								15								
16								16								
17								17								
18								18								
19								19								
20								20								
21								21								
22								22								
23	1 ^{ère} Division fédérale	uniquement						23	1 ^{ère} Division fédérale	uniquement						
Capitaine	N°	Total						Capitaine	N°	Total						

(1) Face à chaque numéro, nom et numéro de licence de joueur, mettre une croix dans la case correspondant à la mention de couleur de la licence (O = orange - BJ = blanche/jaune - B = blanche) et dans la case Tutorat, puis effectuer le total par colonne.
 (2) Cf. Article 224 des RG « autorisation de pratiquer le rugby dans deux associations »



Remplacements

- Le minutage dans les remplacements permet l’instruction du dossier par les Commissions des règlements pour la vérification du respect des règles du jeu par les clubs (en cas de réclamation notamment).
- ✓ Ne pas compléter cette partie si une feuille de mouvement est tenue.

REPLACEMENTS EN COURS DE MATCH (le cas échéant, joindre la feuille de mouvements)											
Equipe :					Equipe :						
A	Minute	N°	Nom du joueur sorti du terrain	N°	Nom du joueur entré sur le terrain	B	Minute	N°	Nom du joueur sorti du terrain	N°	Nom du joueur entré sur le terrain
	Blessure							Blessure			
Tactique ou saignement						Tactique ou saignement					

Bagarres et allure générale du match

- Cocher l'allure du match sur la 1^{ère} page et indiquer s'il y a eu une bagarre :

MATCH ARRÊTÉ	BAGARRE(S)*	DÉSORDRES OCCASIONNÉS PAR LE PUBLIC OU LES DIRIGEANTS	
A la minute	<input type="checkbox"/> A la et et minute	Nature :	<input type="checkbox"/> Avant le match
Equipe(s) à l'origine :	<input type="checkbox"/> Avant ou après le match (<i>barrer la mention inutile</i>)	Responsabilité :	<input type="checkbox"/> Pendant le match
	Equipe(s) à l'origine :		<input type="checkbox"/> Après le match

ALLURE GÉNÉRALE DU MATCH			Equipe(s) à l'origine des incidents si match heurté ou violent
<input type="checkbox"/> Normal	<input type="checkbox"/> Heurté *	<input type="checkbox"/> Violent *
* En cas de match heurté ou violent ou de bagarre(s), établir un rapport circonstancié (<i>utiliser le rapport complémentaire de la page 4</i>)			

- En cas de bagarres / match heurté ou match violent, indiquer la ou les équipes à l'origine puis rédiger obligatoirement un rapport complémentaire en page 4 :

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DE L'ARBITRE EN CAS D'INCIDENTS SANS EXCLUSIONS DÉFINITIVES ET SANS INFRACTIONS

NB : Pour tout désordre occasionné par le public et/ou les dirigeants d'une association ou des deux, pour toute bagarre ou en cas de match heurté ou violent, établir ci-dessous un rapport circonstancié.



Bagarres et allure générale du match

➤ Le rapport est nécessaire car il permet à la Commission de discipline de sanctionner comme il se doit le ou les clubs à l'origine de ces incidents :

- ✓ En cas de manquement de l'arbitre, une relance sera effectuée avec copie à son DTA et au Président de la CCA.
- ✓ En l'absence de réponse de l'arbitre, le dossier ne sera pas examiné par la Commission et le ou les fautifs ne pourront pas être sanctionnés.

le rugby, des valeurs pour la vie.



Rapport du représentant fédéral

RF1, RF2, RF3

le rugby, des valeurs pour la vie.



www.ffr.fr
 /FFR.official
 @FFR_officiel



Mesures de sécurité

- Le représentant fédéral doit mentionner un certain nombre d'information qui vont permettre notamment :
 - ✓ De vérifier la conformité des installations prévue dans les règlements généraux ;
 - ✓ De vérifier que les moyens de sécurité mis en place sont conformes aux règlements généraux.

- En cas de non-respect, les clubs pourront être sanctionnés sur la base des informations renseignées sur le rapport pour « *négligence en matière de sécurité et/ou de secours* ».

le rugby, des valeurs pour la vie.



Mesures de sécurité

➤ L'article 430-3 des règlements généraux prévoit que « *le nombre total de stadiers ne sera jamais inférieur à 1 pour 200 spectateurs* »

✓ Les RF devront compléter cette information sur le rapport

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL (cocher la case adéquate)

Durée du match	<input type="checkbox"/> Le match	<input type="checkbox"/> a donné	<input type="checkbox"/> n'a pas donné	lieu à prolongations
Temps				
Terrain	Etat			
	Marquage			
Mesures de sécurité	<input type="checkbox"/> Dirigeant responsable : M. : N° de licence :			
	<input type="checkbox"/> Assisté par (nb de personnes) :			
	<input type="checkbox"/> Efficacité : <input type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Evaluation du nombre de personnes présentes dans le public :			
Etat des installations sanitaires	<input type="checkbox"/> Propreté des vestiaires et douches arbitres :		<input type="checkbox"/> Suffisante	<input type="checkbox"/> Insuffisante
	<input type="checkbox"/> Propreté des vestiaires et douches joueurs :		<input type="checkbox"/> Suffisante	<input type="checkbox"/> Insuffisante
	<input type="checkbox"/> Dimension des vestiaires :		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Chauffage :			

le rugby, des valeurs pour la vie.



Transmission des feuilles de match

- Pour les compétitions fédérales ainsi que les phases finales:
 - Transmission par voie électronique avant le lundi matin 9H à rapport-officiel@ffr.fr

ET

- Envoi par courrier de l'original de la feuille de match dès le lendemain de la rencontre (cachet de la poste faisant foi)
FFR - Département des Activités sportives
3-5 rue Jean de Montaigu
91463 MARCOUSSIS Cedex

le rugby, des valeurs pour la vie.



Transmission des feuilles de match

- Pour faciliter le traitement par le service, merci de procéder de la manière suivante (cf. note « *utilisation de feuille de match et autres documents officiels* » en lien sur l'intranet des officiels) :
 - **Préciser dans l'objet** : DATE + DIVISION/COMPETITION + POULE + NUMERO DE RENCONTRE
 - **Insérer la pièce-jointe** (en 1 ou plusieurs mails si cela dépasse 7 Mo)
 - **Indiquer dans le corps du texte** : la division, la poule, la date, l'opposition ainsi que tout problème rencontré sur la rencontre (cartons, match arrêté, réclamation, forfait, effectif incomplet...)

le rugby, des valeurs pour la vie.

Merci pour votre attention

le rugby, des valeurs pour la vie.

11/08/2016



www.ffr.fr
 /FFR.official
 @FFR_officiel